

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.
Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Nous présidons l'ouverture de cette nouvelle année législative dans un contexte où une forte volonté Nous anime de donner une forte impulsion à la dynamique réformatrice visant le parachèvement de la construction d'un modèle de développement original, typiquement marocain et parfaitement en phase avec les aspirations de Notre peuple fidèle.

Dans cette perspective, Nous entendons conforter les progrès enregistrés par notre pays, préserver son unité et assurer à nos concitoyens davantage de moyens pour leur garantir une vie digne.

Pour ce faire, nous capitalisons sur les réalisations déjà accomplies en matière de développement. Nous ne faisons, au passage, aucune distinction entre les grands, les moyens et les petits projets, d'autant plus qu'ils ont, chacun, vocation à servir la nation et les citoyens, surtout les jeunes, les franges sociales démunies et les régions défavorisées. Notre démarche, dans cette entreprise, repose sur une politique participative, de proximité qui requiert la mobilisation de toutes les énergies et le déploiement de diverses initiatives, ainsi que l'optimisation de l'action de tous les conseils élus, parmi lesquels le parlement occupe une place prééminente.

Néanmoins, cette place prééminente nous interpelle tous et nous amène à nous interroger : dans quelle mesure le parlement assume-t-il pleinement le rôle qui est le sien comme levier démocratique de notre modèle de développement ?

Certes, le devoir d'équité veut que l'on apprécie à sa juste valeur la production législative positive ayant sanctionné vos efforts. Il n'en demeure pas moins vrai que Notre ambition, comme celle qui anime Notre cher peuple, est de veiller à ce que l'institution et les membres de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers se hissent à un niveau leur permettant de se placer au cœur de cette dynamique réformatrice.

+S'agissant de l'institution parlementaire, il Nous a déjà été donné, lors de Notre premier discours prononcé devant cette instance, de souligner que pour améliorer la performance du parlement, il faut l'appréhender comme un seul et unique parlement composé de deux chambres et non comme deux parlements distincts.

Ceci requiert des partis politiques et des groupes parlementaires, qu'ils s'astreignent à une bonne gouvernance parlementaire et qu'ils s'imprègnent, à cet effet, d'une nouvelle culture politique, conjuguée avec

une pratique parlementaire efficace et une plus forte présence des membres. Les travaux et les contributions qu'ils apportent pour répondre aux préoccupations effectives du peuple, doivent être également de meilleure facture.

Nous tenons donc à réaffirmer la nécessité de rationaliser le travail parlementaire, en mettant, d'abord, en cohérence les règlements intérieurs des deux Chambres et en veillant à ce que celles-ci remplissent leur mission de façon homogène et complémentaire, comme étant une seule et même institution.

Leur objectif commun est de veiller à la qualité des lois et à l'exercice d'un contrôle efficient, et de s'impliquer dans un débat constructif sur les questions nationales, notamment la bonne gouvernance territoriale et la nécessité de préserver et de renforcer les mécanismes démocratiques et les outils du développement. +Pour ce qui concerne le député, l'adhésion au processus de réformes vous fait l'obligation de ne pas perdre de vue que, dans l'hémicycle, c'est, d'abord et avant tout, la volonté populaire que vous représentez.

C'est dire que la qualité de membre du parlement n'est pas tant un privilège personnel, mais plutôt une charge impliquant le devoir de s'atteler résolument, de façon responsable et engagée, à la recherche de solutions réalistes aux questions pressantes qui préoccupent le peuple.

Il s'agit en l'occurrence et par ordre de priorité, de l'enseignement utile, du logement décent, de la couverture médicale efficiente, de l'environnement sain et de l'incitation à l'investissement générateur d'emplois et ce, dans le cadre du développement humain et durable.

Voilà pourquoi il est indispensable de renforcer les relations de coopération positive entre le Législatif et l'Exécutif, et aussi entre une majorité solidaire et une opposition constructive. Outre l'exigence de respect mutuel, cette collaboration doit procéder d'une adhésion commune aux dispositions de la Constitution et aux valeurs démocratiques, à l'intégrité des institutions et à la sacralité des intérêts supérieurs de la nation.

Honorables parlementaires,

Nous tenons à marquer Notre ferme détermination à consolider l'autorité de l'Etat, en veillant à ce que la suprématie de la loi et la grandeur d'une justice efficiente en forment le socle et les piliers inébranlables. Nous réaffirmons donc que le nouveau concept de l'autorité, proclamé dans Notre discours fondateur dudit concept, à Casablanca, en octobre 1999, reste toujours de mise et garde toute sa pertinence. Ce n'est ni une mesure de circonstance dictée par une conjoncture passagère, ni un label destiné à la consommation. Il s'agit plutôt d'une doctrine de pouvoir marquée par l'attachement permanent à l'esprit et à la lettre du concept, qui demeure constamment de rigueur et en vigueur.

Ce concept ne s'entend pas non plus selon une acception parcellaire, qui le confine à la seule administration territoriale. Il a, au contraire, une dimension globale et un caractère contraignant pour tous les pouvoirs et les organes de l'Etat, qu'ils soient exécutifs, législatifs ou judiciaires.

Voilà pourquoi, cher peuple, ton premier Serviteur veillera toujours à la préservation de ce concept et à sa bonne application par tout détenteur de pouvoir, à qui il appartient de mettre en œuvre, sous le contrôle d'une justice intègre, les mécanismes juridiques de suivi, de reddition des comptes et de sanction, prévus à cet effet. A cet égard, Nous réaffirmons que, s'il est indépendant du Législatif et de l'Exécutif, le pouvoir judiciaire n'en constitue pas moins une partie intégrante de l'autorité de l'Etat de droit et des institutions.

De fait, la justice a pour mission de veiller à la primauté de la Constitution du Royaume, de garantir la suprématie des lois et de défendre les droits et le respect des obligations, inhérents à la citoyenneté.

A ce propos, Nous insistons sur le fait qu'une bonne application de notre plan pour la réforme profonde du système de justice, ne se limite pas à la seule action du gouvernement et du parlement, mais elle dépend essentiellement du sens des responsabilités qui doit animer les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. A l'instar de Notre initiative instaurant le nouveau concept de l'autorité pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, Nous avons décidé d'instituer un nouveau concept pour la réforme de la justice, sous l'intitulé " la justice au service du citoyen". En mettant "la justice au service du citoyen", Nous entendons faire émerger une justice proche des justiciables, marquée par la simplicité et la célérité de ses procédures, la probité de ses jugements et la modernité de ses structures, une justice rendue par des magistrats compétents et impartiaux, fermement attachée à la suprématie de la loi, à la protection des droits et au redressement des injustices et vouée à la dynamisation du processus de développement.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Face à une conjoncture dominée par les retombées et les ramifications de la crise économique et financière mondiale, et dans un contexte national marqué par les profondes réformes en cours, Nous nous attendons à ce que vous vous investissiez fortement, pour mettre au point ces réformes, notamment en adoptant des législations avancées et en exerçant un contrôle efficient à leur sujet. Dans la phase actuelle, l'examen du projet de loi de finances reste un moment fort pour prendre la juste mesure de l'action parlementaire efficiente. Dans le cas d'espèce, il ne s'agit pas seulement de discuter et voter un budget se déclinant en comptes et en chiffres, mais plutôt de donner corps aux choix majeurs et aux grands programmes de développement du pays.

Vous devez, donc, faire preuve d'un sens élevé du devoir et collaborer de façon constructive et fructueuse avec le gouvernement afin de trouver des solutions efficaces permettant de résoudre la difficile équation, posée par la nécessité de préserver les équilibres fondamentaux et la dynamique de développement, tout en composant avec les contraintes liées aux ressources limitées disponibles.

Sur le plan stratégique, la défense de la marocanité de notre Sahara, qui reste la cause sacrée de notre pays, exige que vous vous mobilisiez ensemble, avec l'efficacité et la constance requises, sur tous les fronts et au sein de toutes les instances locales, régionales et internationales pour faire échec aux manœuvres désespérées des adversaires de notre intégrité territoriale.

Il vous appartient aussi d'animer la mobilisation populaire générale et d'engager des initiatives constructives pour gagner un soutien accru en faveur de notre proposition audacieuse d'autonomie, et ce, dans le cadre d'une diplomatie parlementaire et partisane agissant en cohérence et en synergie avec l'action efficace de la diplomatie gouvernementale.

Soucieux de voir le parlement apporter une contribution plus substantielle à l'effort de développement, Nous tenons à ce que vous puissiez tirer le meilleur parti des avis consultatifs pertinents du Conseil Economique et Social (CES) qui sera, avec l'aide de Dieu, installé dès parachèvement du processus inhérent à sa composition. Nous vous engageons aussi à donner la priorité à la finalisation et l'adoption de la loi-cadre sur l'environnement et le développement durable, gage de l'avancement de notre pays, au présent comme à l'avenir.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Vous devez garder à l'esprit qu'au terme de votre mandat, le bilan de votre action, tant à titre individuel qu'au niveau de vos formations respectives, sera évalué à l'aune des progrès tangibles qui auront été réalisés en matière de développement. Telle est la voie à emprunter si l'on veut redonner ses lettres de noblesse à l'action politique et parlementaire être habiliter les partis politiques qui pourront, ainsi, s'acquitter au mieux de la mission dont ils sont constitutionnellement investis, à savoir contribuer à l'encadrement judiciaire des citoyens, assurer leur représentation et aider à la préparation d'élites aptes à gérer les affaires publiques. Il leur appartient également de contribuer à l'éclosion d'une culture citoyenne, imprégnée des valeurs d'attachement aux sacralités de la nation et à la défense des causes et des intérêts supérieurs du pays.

"Si Dieu reconnaît un bien en vos cœurs, Il vous en accordera de bien meilleures choses". Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".

Maroc.ma